



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 13 octobre 2022

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, PAILLOUX ; MM. BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, COULON, GUERINET, PICAULT, POINCLOUX, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme PEURIERE, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme PELHATE, Conseillère départementale.

Absents excusés :

Bureau : MM. BARJONET, BRISSON, GAURAT.

Autres personnalités : M. BROSE, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, Mme REYT, Conseil régional, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière, M. BARTOLI, Conseil départemental du Loiret.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 15 septembre 2022 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossier de demande de financement ;
- Campagne de mesures de reliquats azotés sur cinq aires d'alimentation de captages (CTEC) : adhésion au groupement de commandes ;
- SAGE Nappe de Beauce : avenant au marché pour l'Étude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin ;
- Natura 2000 : Notification de la tranche conditionnelle 2022-2023 (Année 3) et demande de subvention auprès de la DREAL Centre-Val de Loire ;
- Affaires diverses.

Après avoir accueilli les élus, Mme BEVIERE remercie Mme la Sous-préfète de sa présence, et fait part de la liste des personnes excusées.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 15 septembre 2022

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : dossiers de demande de financement CRST 2022-2028, avis sur le projet de PLUi modifié du Beaunois (CCPG), validation du dossier de candidature LEADER 2023-2027.

Mme la Sous-préfète fait part d'une nouvelle lettre d'observation des services de l'Etat sur le projet de PLUi modifié du Beaunois. Deux ou trois points sont abordés, dont l'éolien et le règlement des OAP. L'avis est favorable, sous réserve de ces quelques observations.

N'ayant pas reçu d'observation en amont de la réunion, ni en séance, le projet est soumis au vote.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Une seule demande est à étudier, celle du SMORE pour les aménagements à l'étang des Pâtureaux.

- « Travaux d'aménagements et pédagogiques permettant l'accueil des publics sur la zone humide des Pâtureaux ». SMORE.

Le Syndicat Mixte de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne (SMORE) assure les missions de la GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant de l'Essonne, des sources jusqu'à la commune du Malesherbois. Les unités hydrographiques concernées sont :

- L'Œuf de sa source au confluent de la Rimarde – FRHR93A
- Le ruisseau de la Varenne – FRHR93A-F4501000
- L'Essonne du confluent de la Rimarde au confluent de la Juine – FRHR-93B
- La Rimarde de sa source au confluent de l'Essonne – FRHR94
- Le ruisseau de la Petite Rimarde – FRHR94-F4511000
- Le Ruisseau de Martinvaux – FRHR94-F4518000.

La surface de bassin versant gérée par le syndicat est d'environ 550 km² et comporte 267 km de cours d'eau selon les données BDTOPO.

Le périmètre du Syndicat s'étend sur 54 communes et 4 Communautés de communes.

La présente demande de subventions concerne la réalisation des travaux d'aménagements pédagogiques programmés sur le site des Pâtureaux (communes de Chambon la Forêt et de Nancray sur Rimarde), sur une surface de 4,5 ha.

L'étang des Pâtureaux a été créé dans les années 60 par endiguement de la Petite Rimarde (étang sur cours) dans un but d'exploitation piscicole. Le site a été acquis en 2013 par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Rimarde, aujourd'hui devenu SMORE à la suite de la fusion avec le Syndicat Mixte de l'Œuf et de l'Essonne en 2017.

Lors de l'acquisition de l'étang, des engagements ont été pris envers les financeurs pour mettre en place un projet d'aménagement et de gestion du site, répondant aux objectifs suivants :

- Préserver la population d'écrevisses à pattes blanches située à l'amont de la Petite Rimarde,
- Supprimer, ou réduire au maximum l'impact de l'étang sur la qualité de la masse d'eau de la Petite Rimarde,
- Examiner la potentialité de restaurer une zone humide,
- Améliorer localement la qualité du milieu,
- Disposer d'un site pilote, d'une plate-forme pédagogique voire d'un observatoire du milieu.

Le projet d'aménagement s'étend sur plusieurs années de 2018 à 2022 :

- 2018 - travaux d'urgence sur la digue et la bonde de l'étang ;
- 2019 et 2020 – travaux préparatoires d'abattage des plantations de résineux et autres essences exogènes ;
- 2021 – travaux d'aménagement « lourds », incluant les opérations de talutages et hydrauliques ;
- 2022 – travaux d'aménagement paysagers et pédagogiques.

La présente demande de subventions concerne la réalisation de la dernière tranche de travaux, dont l'objectif est de développer une plateforme pédagogique pour sensibiliser le public et les riverains.

Le projet d'aménagement concerne la création d'un sentier de découverte, la création d'une zone de pêche et la mise en valeur paysagère du site. L'accueil du public* sera maintenu sur la partie aval des étangs afin de conserver une zone de quiétude pour la faune. L'accueil du public est tourné vers la découverte de la nature, aussi les aménagements paysagers et pédagogiques seront conçus pour une intégration maximale dans le paysage.

* la réhabilitation du hangar est rendue indispensable compte tenu de l'état très délabré et dangereux du bardage en métal actuel. Le bardage bois est choisi pour son caractère d'intégration paysagère.

Dépenses retenues :

- Travaux préparatoires pour poste de pêche, observatoires et platelages, passerelles ;
- Tables-bancs
- Aménagements pédagogiques et d'accueil du public :
 - installation de chantier
 - bardage bois
 - observatoire fermé
 - observatoire type palissade
 - réhabilitation du hangar destiné à l'accueil du public
 - platelages bois sur milieu naturel
 - barrière en bois
 - barrière pivotante
 - passerelle pour passage engin d'entretien
 - passerelle piétons

Coût HT du projet : 138 696,00 €.

Coût HT éligible : 135 917,00 €.

Subvention régionale sollicitée : 67 900,00 €, soit 50 % des dépenses éligibles retenues.

M. BERTHELOT indique que le site est à la fois sur les communes de Chambon-la-Forêt et Nancray-sur-Rimarde.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l’unanimité.

Abordant ensuite le projet de CRST 2022/2028, Mme BEVIERE fait part de l’avis favorable à l’unanimité formulé par la Commission Permanente Régionale lors de la séance du 23 septembre dernier.

Campagne de mesures de reliquats azotés sur cinq aires d’alimentation de captages (CTEC) : adhésion au groupement de commandes

Mme BEVIERE rappelle le principe du groupement de commandes pour cette étude prévue dans le cadre des actions du CTEC. L’objet de la délibération est notamment de définir le partage du reste à charge par les communes, une fois déduite la subvention de l’AESN, sur la base de leur population respective.

Un second appel d’offres a été relancé début octobre, le premier ayant été infructueux, aucun candidat n’ayant répondu.

M. ROUSSEAU indique que la Chambre d’agriculture du Loiret devrait se porter candidat.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité.

SAGE Nappe de Beauce : avenant au marché pour l’Étude de caractérisation de l’état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin

Mme BEVIERE rappelle que cette étude est longue et compliquée, et que des compléments d’information sont demandés, ce qui occasionne une modification de la durée du marché. Cet avenant permet de ne pas perdre les subventions.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité.

Natura 2000 : Notification de la tranche conditionnelle 2022-2023 (Année 3) et demande de subvention auprès de la DREAL Centre-Val de Loire ;

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, qui rappelle que comme chaque année, il convient de rendre la tranche conditionnelle ferme.

En 2023, le PETR sera à nouveau consulté pour savoir s’il souhaite rester maître d’ouvrage de la démarche Natura 2000. Un appel d’offres sera alors lancé pour en déléguer l’animation.

Mme la Sous-préfète précise que la transmission entre la DDT et la Région Centre-Val de Loire, qui reprend la gestion des fonds UE, dont le FEADER, est en cours, pour être opérationnel dès le début de la programmation.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité.

- Séjour en Espagne.

Mme BEVIERE passe la parole à Mme PAILLOUX, qui a participé au séjour d'échanges en Espagne du 28 au 30 septembre dernier. Elle fait part de la visite de plusieurs sites, certains se rapprochant de ceux visités au Portugal en mai, d'autres présentant d'autres solutions d'accueil, comme le site à Los Barruecos, La Route des sens, avec des sculptures en granit miniatures représentant les éléments du paysage, les actions d'APAMEX, les espaces urbains de la commune de Mérida et ses sites archéologiques (labellisés Patrimoine Mondial UNESCO).

Les enseignements à tirer sont multiples. Parfois, de simples aménagements, plutôt peu onéreux, suffisent à rendre un site accessible et accueillant pour tous.

Mme BEVIERE indique que dans les deux cas, en Espagne et au Portugal, les actions sont accompagnées et facilitées par un organisme tiers, le CRID au Portugal, rattaché à une université et APAMEX en Espagne, sous forme de fondation.

Les expérimentations montrent qu'il y a souvent un décalage entre la règle et les usages. Le fait de penser accessibilité dès l'origine d'un projet d'aménagement facilite grandement sa prise en compte, sans surcoût majeur.

Elle rappelle ensuite la venue des délégations espagnoles et portugaises du 24 au 26 octobre, et la tenue du colloque à Chamerolles le 25 au matin, suivi d'ateliers de sensibilisation l'après-midi.

- Prochaines réunions.

Le prochain Bureau se tiendra le 17 novembre, à 17h30, dans les locaux du PETR.

- Divers.

Mme DAUVILLIERS interroge ses collègues pour savoir s'il existe un moyen de déclasser une zone Natura 2000.

M. GUERINET lui répond que cela reste possible, sur justification, mais qu'il s'agit d'une démarche très longue, car la demande passe par plusieurs Ministères en France, puis par la Commission Européenne.

Le cas échéant, il faut demander à modifier le DOCOB.

Pour le cas de l'extension de la ZI à Malesherbes, le PETR vérifiera si la zone est effectivement dans le périmètre Natura 2000.

Suivent des échanges sur le transfert de compétences eau-assainissement, le coût de l'énergie.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h15.

Monique BEVIERE, Présidente